



Mettre une ingénierie de projet au service du territoire

FICHE ACTION N°24

Mise en place d'une Equipe Territoriale d'Animation Permanente et d'Evaluation (ETAPE) et actualisation de la Charte du Territoire

Référence à l'Axe n°5 : Doter le territoire d'une véritable ingénierie et développer les coopérations avec les autres territoires.

Chef de file : Adn/Pays

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Les élus du Territoire ont décidé de s'inscrire dans une démarche innovante, cohérente et complémentaire entre les deux entités que sont le Pays et l'adn afin de construire ensemble un projet, une stratégie et un contrat unique de Territoire pour la période 2007-2013.

Cette volonté traduit le besoin non de surajouter des structures mais de mobiliser celles existantes, notamment en s'appuyant sur un conseil de développement unique associé tout au long du processus de circuit des dossiers. Et en créant sous forme de « groupes projets » représentés par des chefs de file locaux (Pays et/ou adn), assistés de chefs de projets, permettant ainsi d'assurer le déploiement de passerelles entre les acteurs devant travailler ensemble en matière d'emploi et d'insertion, de culture, d'environnement et de tourisme, de services à la population et de développement économique.

Résultats attendus et impacts de l'action :

L'objectif est, d'une part, d'assurer une ingénierie de projet commune qui conseille, oriente, coordonne et anime la politique de développement territorial définies par les instances du Pays et de l'Adn et, d'autre part, de confier à l'ingénierie de projet commune l'évaluation en continu des fiches action et opération du contrat et d'accompagner son développement stratégique en concertation avec le Conseil de Développement dans le cadre d'une démarche partenariale et fortement intégrée.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Contractualisation unique, implication participative du conseil de développement à toutes les phases du processus (instruction, programmation, suivi-évaluation).
L'ancienne architecture a trouvé ses limites dans la coordination, dans le suivi-animation des dossiers et dans l'optimisation des engagements financiers des contrats (faiblesse de l'ingénierie, pas de recours à une ressource humaine spécifiquement dédiée à l'animation du contrat).
Cette équipe participera activement au réseau régional des animateurs.

Plus-values

Une animation efficiente du contrat et des réseaux d'acteurs locaux via la notion de chef de file, respectant les structures et les opérateurs en place.
Une vision complémentaire et cohérente du Territoire.
Une meilleure connaissance de tous les acteurs et donc une efficacité accrue.

Caractère intercommunal de l'action

« Un Territoire, un contrat ».

Caractère durable de l'action

L'organisation de la concertation, de la prise de décision ainsi que de l'évaluation constituent les éléments déterminants de la démarche de développement durable de cette action.

Articulation Pays-Agglomérations – Villes intermédiaires

Equipe chargée d'animer les réseaux d'agents de développement des communautés de communes, les instances des villes intermédiaires en lien avec le Pays et l'Adn.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1	<u>Intitulé de l'action</u> : Recrutement de deux chargés de mission (cf. fiches de poste).
2	<u>Intitulé de l'action</u> : Equipe d'ingénierie du Conseil de Développement
3	<u>Intitulé de l'action</u> : Programmateurs culturels (cf. fiche 15)
4	<u>Intitulé de l'action</u> : Moyens techniques (informatique, mobilier...) et locaux du CD
5	<u>Intitulé de l'action</u> : Animation LEADER (cf. fiche 13)
6	<u>Intitulé de l'action</u> : Plan d'évaluation du Contrat de Territoire
7	<u>Intitulé de l'action</u> : Actualisation de la Charte du Territoire 2010-2020

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1,2,4,5,6,7	CD Pays, Adn, SM Canal
3	Etablissement public

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

Caractère intercommunal		Eco-conditionnalité
	L'équipe est chargée d'animer les réseaux d'agents de développement, les instances des villes intermédiaires en lien avec les chefs de file.	Maîtrise des réunions et des déplacements (conseil de développement unique, bureau mixte, CLEP unique ...) ainsi que des ordres du jour (ex : au cours d'une même séance, un point sera fait sur les 3 phases de circuit des dossiers (avis, programmation et suivi-évaluation), usage de l'internet et utilisation de Visio-conférence.
<p>Autres dispositions particulières : l'animation LEADER, articulée avec l'animation touristique du Pays, s'entend avec une focale particulière de coopération sur le canal latéral à la Loire.</p> <p>Le financement des postes ne saurait excéder 80% d'aides publiques. Les interventions de l'Etat (FNADT) sont limitées à 20% de l'enveloppe totale, FEADER est limité à 140K€.</p>		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Crédits territoriaux CRB Etat (FNADT-Pays) FEADER - mes 341	50% maximum - salaires et charges sur un plafond de 20K€ (2 postes thématiques) 50% maxi 50% sur salaires et charges	Volet 1
2.	Crédits territoriaux CRB Sectoriel CG	70% maxi plafond d'aide à 120 000€ (2x60 000) sur salaires et charges de 2 ETP et frais de fonctionnement de la structure Mise A Disposition d'un chef de projet Subvention annuelle de 10K€	Volet 1
3.	Crédits territoriaux CRB FEADER	50% maximum - salaires et charges sur un plafond de 20K€ Selon la réglementation en vigueur.	Volet 2
4.	Crédits territoriaux CRB FD Pays CG	40% sur un dossier - plafond de 15K€ sur la base d'un seul dossier sur la durée du contrat. 50% sur un dossier - plafond de 10K€	Volet 1
5.	Crédits territoriaux CRB	50% plafond de 5K€/an sur salaires et charges d'animation (50% maximum)	Volet 1
6.	Crédits territoriaux CRB	70% maximum	Volet 1
7.	Crédits territoriaux CRB	70% maximum	Volet 1

DISPOSITIFS D'EVALUATION

	Mise en place de tableaux de bord, nombre de contacts, nombre d'appel à projets, état d'avancement des dossiers (en terme de résultats, de consommation des crédits).
--	---